

### Éditorial

#### Incendies : risques mortels !

Encourager encore et toujours la prévention "En rappelant que même des professionnels aguerris comme les pompiers tombent, victimes de leur devoir en combattant des incendies, en rappelant les grands événements qui ont marqué la mémoire collective en ce domaine, nous souhaitons sensibiliser nos lecteurs à l'importance de l'anticipation et de la prévention".

### Dossier

#### Maîtriser et gérer le risque d'incendie

"L'incendie reste un risque majeur pour toutes les activités de l'homme, que ce soit dans sa vie privée ou dans sa vie professionnelle".

### Vu dans la presse

- La gestion des déchets radioactifs
- Que faire des déchets électriques ?
- 129 incinérateurs de déchets français hors normes !
- Obligation pour les communes de créer un service public d'assainissement non collectif (Spanc)
- L'inspecteur général pour la sûreté nucléaire met en garde EDF pour les centrales nucléaires
- Des mégapoles sous la menace de séismes majeurs
- Le marché mondial de l'amiante est toujours bien vivant !
- Les managers, catalyseurs de stress au travail

### Le livre du mois

- Le livre du mois : le capitalisme financier va-t-il tuer l'entreprise ?
- "Quand on parle de capitalisme, encore faut-il exactement que l'on sache de quoi l'on parle : de l'entrepreneur qui assume tous les risques en montant avec ténacité son projet ? Ou des puissances financières qui étendent leur emprise sur l'ensemble du globe, en sacrifiant à la seule logique de la rentabilité maximale, des entreprises patiemment construites et par voie de conséquence des salariés ?"

### Publications

- "Cadre de vie et travail : les dimensions d'une qualité de vie au quotidien"
- "Guide des urgences familiales"
- "Système d'information sanitaire"
- "L'ère du risque : de la prévention au principe de précaution"
- "Entre protection et compassion. Des politiques publiques travaillées par la question sociale (1980-2005)"
- "Santé et expériences de soins : de l'individu à l'environnement social"
- "La santé au miroir de l'économie : une histoire de l'économie de la santé en France"
- "Histoire politique de la Sécurité sociale française (1945/1952)"
- "L'univers de la protection sociale : un héritage en question"
- "Guide des prestations sociales 2005 : le guide pratique"
- "C'est n'importe quoi ! Situations et décisions absurdes au travail"
- "RH fiction et réalité"
- "Le DRH stratège : le nouveau mix stratégique des ressources humaines"
- "L'intéressement et la participation à la portée de tous",
- "Le Damier Stratégique : pour une nouvelle vision de l'entreprise"

## Éditorial

### ***Incendies : risques mortels ! Encourager encore et toujours la prévention***

Jeudi 12 janvier, en présence des ministres de l'Intérieur et de la Défense, un dernier hommage officiel a été rendu au jeune caporal-chef Grégory Paillot de la 27<sup>e</sup> Compagnie de secours de Colombes, appartenant à la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris. Celui-ci est mort dans l'accomplissement de son devoir le 6 janvier à Asnières, alors qu'il luttait contre un incendie survenu dans un grand magasin.

Rappelons que pour la seule année 2005, les soldats du feu, qui sont pourtant des spécialistes dûment formés à ces questions, ont encore payé un lourd tribut : neuf tués, dont trois lors d'une intervention sur un bâtiment en flammes dans la Nièvre en juillet dernier, le pilote et le copilote d'un Canadair le 1er août, sans oublier la première femme pompier "morte au feu" le 25 août.

#### **Le cas emblématique du Tunnel du Mont-Blanc**

Les incendies survenus en 2005 dans les hôtels insalubres de Paris, causant la mort de dizaines de locataires, ont rappelé à l'opinion publique que le feu restait un danger majeur au quotidien. Mais c'est sans doute le dramatique incendie du Tunnel du Mont-Blanc le 24 mars 1999, qui par son côté symbolique, a le plus marqué les esprits. Le procès de la catastrophe du tunnel du Mont-Blanc qui s'est tenu l'an passé au tribunal correctionnel de Bonneville a fait apparaître que les 39 victimes étaient mortes autant d'un feu d'enfer que d'une accumulation proprement invraisemblable de négligences.

Pêle-mêle, on a ainsi pu mettre en cause le défaut complet de réflexion stratégique élémentaire pour penser dès l'origine la sécurité d'un tel ouvrage, l'absence stupéfiante de coordination entre les deux parties française et italienne, l'absence également d'une coordination élémentaire avec les pompiers de la ville de Chamonix, enfin et surtout, l'incroyable passivité de certaines administrations ! Autant d'éléments qui nous ont paru à nous, professionnels de la sécurité, comme proprement inadmissibles, et même incompréhensibles à l'heure où le moindre petit entrepreneur se trouve assujéti – non sans raison d'ailleurs – à des règles draconiennes en ce domaine !

#### **Le feu, un danger permanent**

Chaque année en France, 10.000 personnes sont victimes du feu et 480 d'entre elles y laissent leur vie. On ne le répétera jamais assez : le feu tue ! En France, un incendie domestique a lieu toutes les deux minutes.

Élément qui nous intéresse au premier chef en matière de prévention des risques professionnels, un incendie sur quatre est imputable à une installation électrique défectueuse (pour ceux qui souhaitent aller plus loin, un certain nombre de conseils élémentaires à prendre sont disponibles sur le site du Ministère de l'Intérieur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)).

Il faut ainsi multiplier les précautions de base à adopter. D'abord sécuriser au mieux son installation électrique, ce qui signifie ne pas surcharger les multiprises, entretenir les appareils (veiller aux fils de lampe dénudés ou abîmés, aux lampes halogènes sans grille de protection, etc.) et se méfier de la mise en veille des appareils, le mieux étant de les éteindre complètement. Inutile de préciser qu'il faut veiller au bon fonctionnement des chaudières et cheminées... En outre, en cette époque de fêtes, guirlandes et arbres de Noël peuvent aisément se muer en foyers d'incendie. Globalement, c'est l'ensemble de vos installations qu'il convient d'entretenir le plus soigneusement possible, en équipant en particulier vos locaux de détecteurs de fumée performants et en veillant à ce que vos personnels soient formés aux réactions élémentaires en cas de signalement de départ de feu ou de fumée. Une bonne pédagogie, même restreinte aux précautions et aux actes élémentaires, et un bon entraînement générant des réactions rapides d'alerte et de recours aux pompiers, constituent les meilleurs gages de sauvegarde des personnels, des matériels et des installations.

#### **Une prise de conscience réelle**

Des règles contraignantes et des contrôles réguliers imposent la prise en compte du risque d'incendie dans les locaux professionnels. Mais nous constatons tous les jours lors de nos interventions d'assistance à l'évaluation des risques professionnels que des progrès restent à accomplir.

Globalement, le nombre d'incendies recensés a augmenté de 16% entre 1998 et 2003 (339.207 incendies en 1998 et 394.707 en 2003). L'Inspection de la sécurité civile du Ministère de l'Intérieur dissèque régulièrement dans ses rapports la localisation de ces feux. En 2003, 7.400 ont concerné des locaux industriels et des entrepôts, 6.255 des ERP (Etablissements recevant du public) sans sommeil et 4.449 des ERP avec local sommeil, 4.533 des locaux agricoles et 792 des locaux artisanaux. Pour 2004, les chiffres officiels sont sensiblement en recul, respectivement de 6.416 pour les locaux industriels et entrepôts, 5.319 pour les ERP sans sommeil et 4.480 pour les ERP avec local à sommeil, 3.975 des locaux agricoles et 976 des locaux artisanaux.

On le voit, en ce domaine comme en bien d'autres, la prévention, la pédagogie et l'entraînement régulier, par le biais de matériel adapté et d'exercices répétés permettent le plus souvent d'éviter le pire. En matière de sécurité, aucune négligence ne peut être admise.

En rappelant au début de notre éditorial que même des professionnels aguerris comme les pompiers tombent, victimes de leur devoir en combattant des incendies, en rappelant les grands événements qui ont marqué la mémoire collective en ce domaine, nous avons souhaité sensibiliser les lecteurs d'ALTERSECURITE à l'importance de l'anticipation et de la prévention. N'hésitez donc pas à faire appel à nos spécialistes. Ils vous aideront à mettre au point des plans adaptés aux besoins des structures dont vous avez la responsabilité. Au-delà des poursuites éventuelles, il y a prioritairement et naturellement une responsabilité morale de la direction envers les personnels qui travaillent. Analyser, anticiper pour mieux agir, favoriser la prévention et encourager la prise de conscience sont indispensables pour tous. A cet égard, les exigences d'ordre économique, juridique et social rejoignent pleinement les exigences d'ordre éthique.

## DOSSIER

*Comme nous l'avons vu dans l'éditorial, l'actualité a remis sur le devant de la scène la question du risque incendie. Point Org Sécurité ouvre ainsi un dossier consacré à ce thème, commençant ce mois-ci par la présentation d'un ouvrage récemment sorti et signé d'un spécialiste en la matière. Nous poursuivrons l'approche de cette thématique en février par l'exposé de notre spécialiste incendie, Luc Bellanger, qui nous donnera ses conseils et nous fera bénéficier de son expérience en ce domaine à "hauts risques".*

### **Maîtriser et gérer le risque d'incendie**

***"L'incendie reste un risque majeur pour toutes les activités de l'homme, que ce soit dans sa vie privée ou dans sa vie professionnelle".***

Jean-Michel d'Hoop est une figure bien connue du monde de la sécurité incendie. Ingénieur diplômé de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics, il publie depuis vingt cinq ans des ouvrages qui font référence. Avant de sortir cet hiver "Maîtriser et gérer le risque incendie" (Afnor, 141 p., 42 €), ses autres publications allaient de "Construction et incendie" (sorti en 1981, CNPP) à "L'entreprise industrielle – Sécurité et gestion des risques" (Techniques de l'ingénieur, 2002), en abordant entre temps d'autres aspects de la question comme "La communication de crise" (Cahiers techniques de Marsh).

De par sa formation, l'auteur bénéficie d'une double approche pratique et théorique. Il a successivement été contrôleur technique dans la construction (SOCOTEC), maître d'œuvre (BET), puis maître d'ouvrage (FNAC) avant de basculer dans l'univers spécifique du conseil en maîtrise et gestion des risques, puis de mettre ses talents au service d'un grand cabinet de courtage d'assurance. Il intervient régulièrement devant divers publics afin d'animer des séminaires consacrés à la sécurité incendie dans l'entreprise, de superviser des actions de formation quand ce n'est pas mettre son expérience au service de la Cour d'appel de Paris où il est accrédité comme expert.

### **A la base, prendre conscience du danger**

"Maîtriser et gérer le risque d'incendie" est un ouvrage de synthèse, un *vade-mecum* à destination des décideurs qui sont souvent des néophytes en ce domaine, bref un résumé bien construit qui ne prétend pas être une "somme" de la question. Il se lit simplement tout en présentant l'avantage d'être à la fois compréhensible sur le plan de la présentation technique et pédagogique dans la mesure où l'auteur n'oublie jamais de montrer les implications du risque incendie dans tous les autres domaines de la vie de l'entreprise, sur le plan juridique ou économique comme sur le plan communicationnel. D'emblée, il montre l'étendue des dégâts qui peuvent être créés : tout d'abord, *"dans la plupart des cas, les entreprises victimes d'un incendie significatif disparaissent peu de temps après le sinistre"*, et ensuite, *"les incendies sont une cause importante de pollutions accidentelles"*. Ce qui sous-entend avant toutes choses une sérieuse prise de conscience.

Sensibiliser le lecteur au risque incendie, c'est d'abord expliquer ce qu'est par nature ce phénomène, qu'il définit comme *"un risque aléatoire, c'est-à-dire un événement dont on peut connaître ou prévoir les effets, mais dont on ne peut déterminer ni le lieu ni l'instant où il se produira"*. D'où l'accent qui doit être mis sur la prévention et la protection. Pédagogue, Jean-Michel d'Hoop commence donc par décortiquer le processus par lequel se déclare et se propage un incendie. Comment se passent la combustion et l'inflammation ? Quels sont les paramètres inhérents à un incendie ? Quels sont les effets du feu une fois celui-ci déclaré ? Comment se propage-t-il ? Comment se comportent les différents composants de la construction face au feu ?...

### **Alerter, contenir, réduire**

L'auteur présente ensuite les moyens employés en matière de sécurité passive (compartimentage, dispositifs mobiles, toitures, matériaux d'isolation), avant de présenter la palette des agents extincteurs utilisés pour enrayer les différents types de feux (eau, mousses, poudres, gaz...) et les moyens manuels susceptibles d'être mis en œuvre (extincteurs, robinets d'incendie armés, bouches et poteaux d'incendie, colonnes sèches et autres colonnes humides...). A chaque fois, l'auteur en fait une présentation simple sans oublier de renvoyer sur les textes techniques et juridiques où l'on peut se reporter pour en savoir davantage.

Plus vite l'incendie est détecté, plus on a de chances d'en venir à bout dans des conditions acceptables. D'où l'importance de la détection. Certes, *"le meilleur détecteur des premières manifestations d'un début est certainement l'homme"*, mais *"encore faut-il qu'il soit présent, ce qui est loin d'être toujours le cas"*. D'où l'exigence de mettre en œuvre des systèmes de détection performants, adaptés à la configuration spécifique du lieu à protéger, couplés le plus souvent avec des moyens d'extinction automatique (système "sprinkleur", extinction automatique à gaz). Viennent ensuite les présentations des principes et des techniques de désenfumage, puis celles des méthodes à mettre en œuvre pour prévenir les sinistres, et enfin celles des moyens humains d'intervention.

### **Les aspects réglementaires**

Après avoir "bouclé" la partie technique de son exposé, Jean-Michel d'Hoop aborde quatre aspects qui, à l'évidence, nous intéressent tout particulièrement ici : le cadre réglementaire, l'assurance incendie, la gestion du sinistre et enfin la gestion du risque incendie. En matière de cadre réglementaire, il examine successivement ce qui se rapporte au Code du travail, au Code de la construction et de l'habitation, et enfin au Code de l'environnement. A ce sujet, le lecteur complètera utilement sa documentation en se rendant sur un site spécialisé comme [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr). Il en va de même pour la présentation générale de ce qu'est l'assurance incendie : à quels principes généraux répond-elle ? comment s'articulent les différentes tarifications ? Comment est structurée la profession de l'assurance ? à quelles règles techniques et à quelle logique obéit-elle ? Quelles sont les grands principes à suivre en matière de déclaration du risque ? ...

Viennent enfin les questions inhérentes à la gestion du sinistre lui-même et à la gestion du risque proprement dit. Nous évoluons là dans la sphère bien particulière de la situation de crise. *"Un incendie provoque une situation de crise, c'est-à-dire une situation de désorganisation des fonctionnements normaux de l'entreprise ou de l'établissement"*, qui nécessite un ensemble de réactions permettant de limiter immédiatement l'ampleur du sinistre, de préserver ses droits et surtout son image, tout en restant présent sur son marché par une reprise rapide des activités. L'auteur rappelle ainsi la nécessité non seulement d'anticiper ce genre de situations en réfléchissant à l'avance à la manière optimale de préserver ses droits, mais aussi de disposer de plans d'organisation interne, de plans de continuité d'activité et de plans de communication de crise.

### **Sensibiliser à la question, c'est d'abord bien communiquer**

Dans la même optique, il explique les grandes lignes à suivre pour gérer correctement le risque incendie, mettant ici le doigt sur un aspect qui nous intéresse au premier chef : l'analyse des risques. Cette démarche *"consiste à identifier et à hiérarchiser les "points dangereux" et les "points névralgiques" de l'entreprise ou de l'établissement (...). L'analyse des risques, et plus particulièrement l'analyse des conséquences des sinistres possibles, est donc transversale dans l'entreprise"*. Viennent ensuite l'analyse du coût du risque (coûts des mesures de prévention et de protection, coût des pertes et des dommages, coût de l'assurance elle-même et des frais de gestion), puis du principe de rétention, *"plus communément appelé franchise d'assurance"*, pour terminer sur la description de la fonction de *"risk-manager"*, dont l'appréhension est différente des deux côtés de l'Atlantique.

En ouvrant ce tour d'horizon de l'univers de la sécurité incendie, Jean-Michel d'Hoop avertissait son lecteur : *"Toutes les mesures visant à maîtriser les risques, et en particulier le risque d'incendie, représentent des contraintes : dépenses considérées comme non-productives, procédures astreignantes de compartimentage, de portes coupe-feu, de surveillance, de vérifications et de contrôles, d'exercices... Faire accepter ces contraintes à tous les niveaux nécessite une communication particulièrement efficace, s'appuyant sur une bonne connaissance générale du risque d'incendie, des façons possibles de le maîtriser et d'en gérer au mieux le coût global"*. S'il s'agissait de sensibiliser les dirigeants et les responsables à cette délicate question, en en présentant les grandes lignes sans se perdre outre mesure dans des considérations techniques, Jean-Michel d'Hoop a atteint son objectif.

*"Maîtriser et gérer le risque d'incendie"*, par Jean-Michel d'Hoop, Afnor, 141 p., 42 €.

**La gestion des déchets radioactifs** : une question aussi technique que médiatique. Après avoir reçu le 9 janvier la Commission particulière chargée d'organiser et de mener le débat public sur la gestion des déchets radioactifs, la ministre de l'écologie et du développement durable Nelly Olin et François Loos, ministre délégué à l'industrie ont fait le point sur cette mission lancée en février dernier et qui s'est achevée par une réunion de clôture à Lyon le 13 janvier. Par le biais d'un communiqué de presse, les ministres ont d'emblée précisé plusieurs points, dont la nécessité :

- d'avoir une vue d'ensemble des matières radioactives, qui ne soit pas restreinte aux seuls déchets de haute activité ou de moyenne activité à vie longue,
- de maintenir l'interdiction édictée par la loi de 1991 de stocker définitivement en France des déchets radioactifs étrangers,
- d'une évaluation indépendante des recherches et d'un contrôle indépendant des installations de gestion des déchets,
- d'avancer dans la conception de solutions pérennes pour la gestion de tous les déchets, mais de façon contrôlée au plan technique et au plan politique,
- de passer de l'accompagnement économique des départements qui se sont engagés pour aider à définir ces solutions, à un projet de territoire.

Le communiqué précisait que la Commission devra remettre un rapport écrit aux ministres avant la fin janvier 2006 afin de contribuer à la préparation du projet de loi sur la gestion des déchets radioactifs que le Gouvernement transmettra au Parlement au cours du premier trimestre de cette année. Pour plus d'infos voir le site [www.industrie.gouv.fr](http://www.industrie.gouv.fr)

**Que faire des déchets électriques ?** Le Figaro économie du 3/01/06 ([www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr)) rappelle qu'il faudra *"traiter en France 500.000 tonnes de déchets électriques par an dès la fin 2006. Au rythme actuel cela paraît impossible"*. Depuis août dernier, la France, dans le but d'appliquer la directive européenne, prévoit *"la valorisation et le traitement de 4 kg de déchets électriques et électroniques (DEE) par habitant et par an d'ici le 31 décembre 2006"*. Mais les arrêtés nécessaires n'ont pas été tous publiés. Concrètement le traitement des déchets électriques et électroniques en est toujours au stade artisanal, comme la filiale de Veolia qui a entre autres conclu des partenariats avec les réseaux associatifs de réinsertion des chômeurs de longue durée. Toutefois si l'on reproche à la filière de ne pas être prête, celle-ci a beau jeu de constater comme Patrice Dauvin, président de Sita France, qu'*"il n'y a encore rien de prévu pour le financement de cette filière"*. Un système d'écotaxe devrait être appliqué, mais n'est pas encore défini. Cette écotaxe variera en fonction des produits et sera prélevée directement chez le fabricant lors de la mise en vente de chaque appareil. Elle sera ensuite reversée aux municipalités.

**129 incinérateurs de déchets français hors normes !** C'est le constat de la ministre de l'écologie au moment de l'application (28/12/05) de la directive européenne du 4 décembre 2000 sur la mise aux normes des installations d'incinération. Ces nouvelles normes devraient permettre, en 2006 par rapport au niveau de 2004, de réduire par 10 les émissions de dioxine par les incinérateurs. En réalité, peu de sites ont anticipé l'application de cette directive (transposée en droit français le 20/09/02), préférant attendre ces derniers mois pour effectuer les travaux nécessaires de mise aux normes.

*"Le coût total de la mise aux normes est estimé à 750 millions d'euros"* selon Le Monde du 30/12/2005 ([www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)). Le bilan est sévère : *"96 usines ont réalisé leur mise aux normes à temps, 18 vont être arrêtées provisoirement et deux seront fermées définitivement"*. 4 usines ont obtenu des dérogations car elles approvisionnent en énergie le chauffage urbain. Enfin, *"un seul incinérateur est en infraction, celui de Poitiers"* qui doit être fermé.

A terme, c'est encore aux entreprises qu'il sera demandé un effort. Marc Cheverry, chef du département gestion optimisée des déchets à l'Ademe ([www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)), déclarait ainsi au Monde : *"le taux moyen de recyclage des pays européens tourne autour de 30%, nous devons pouvoir y arriver, notamment en agissant sur les déchets organiques et sur ceux des entreprises"*. A l'heure actuelle, la proportion des déchets recyclés en France est de 18% !

## **Obligation pour les communes de créer un service public d'assainissement non collectif (Spanc) :**

cette obligation devait être remplie avant le 31 décembre 2005 par toutes les communes de France. Visiblement, on est loin du compte ! Selon Libération du 31/12/2005 ([www.liberation.fr](http://www.liberation.fr)), qui a fait un tour d'horizon sur la question, *"une commune sur cinq seulement a franchi le pas"*.

Quel est en l'espèce l'objectif poursuivi ? La fonction de ce service sera de vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'épuration domestiques (fosses septiques, minstations, etc.). C'est particulièrement dans les zones rurales que la question se pose avec acuité, les fosses septiques non entretenues ou détériorées polluant la nappe phréatique. Les sanctions prévues ne sont pas négligeables et méritent d'être soulignées : *"Le permis de construire peut être refusé, des travaux ou des amendes prononcées. Et, sur le neuf comme sur l'ancien, c'est la responsabilité du maire qui est engagée"*.

Là où le bât blesse, c'est évidemment de savoir qui va payer la note... A l'évidence, de nombreux maires ne sont pas très chauds à *"l'idée d'instaurer une nouvelle taxe pour le contrôle"*. D'ailleurs, aux yeux de beaucoup d'entre eux, le cadre juridique reste incertain. Ainsi, l'un d'entre eux, *"à Villaudric (Haute-Garonne) s'est vu attaquer devant le tribunal administratif par des particuliers qui refusaient de voir pénétrer sur leur terrain privé un agent non assermenté pour un contrôle qui leur serait facturé"*. Dans les départements où l'information et les conseils aux élus ont été organisés, par exemple par le conseil général du Puy-de-Dôme, *"les trois-quarts des communes ont créé leur Spanc, et d'ici à la fin 2006 le service sera effectif sur 80 % du département"*.

## **L'inspecteur général pour la sûreté nucléaire met en garde EDF pour les centrales nucléaires.**

Cette information relatée dans Le Monde du 5/01/06 est intéressante ([www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)). En effet, Pierre Wiroth dans son rapport 2004 sur la sûreté nucléaire d'EDF (consulter la partie infos nucléaires du site d'EDF, [www.edf.fr](http://www.edf.fr)) regrette *"que le groupe ne se situe que dans la moyenne des exploitants mondiaux"*, et s'inquiète *"que la volonté d'accélérer certaines opérations en vienne à occulter peu à peu dans les esprits la préoccupation de sûreté"*.

Serge Massart, directeur de la division de la production d'EDF, souligne cependant que la recherche de productivité a toujours été d'actualité et que les incidents survenus n'y ont jamais été liés. Toutefois, force est de constater que *"le parc nucléaire vieillit ( 20 ans d'âge moyen) et devra être renouvelé à partir de 2020 au rythme de 1 à 1,5 réacteur par an selon EDF. Ce vieillissement impose une vigilance accrue"* même si les ingénieurs d'EDF arguent de leur longue expérience pour améliorer la sûreté des prochaines installations. C'est peut-être Georges Charpak, Prix Nobel de physique 1992 et favorable à l'énergie nucléaire qui aura le mot de la fin. Il propose en effet la mise en place d'un *"contrôle indépendant d'EDF et des autres exploitants par une autorité internationale"*.

## **Des mégapoles sous la menace de séismes majeurs :**

c'est le titre d'un grand article du Monde du 12/01/06 qui consacre une double page à ce risque certain. *"Plusieurs grandes agglomérations pourraient être touchées à l'avenir. Parmi elles Tokyo (Japon), Osaka (Japon), Taïpeh (Taïwan), Djakarta (Indonésie), Calcutta et New Delhi (Inde), Dacca (Bangladesh), Téhéran (Iran), Istanbul (Turquie), Le Caire (Egypte) et Los Angeles (Etat-Unis), pour n'en citer que quelques-unes. Un risque qui devrait s'amplifier à l'horizon 2025, car à cette date 2 milliards de terriens supplémentaires vivront dans des mégapoles"*. Or, en l'état, la prévention se limite à la mesure des grandes failles, tant aux Etats-Unis qu'au Japon - démarche qui demande des moyens gigantesques que d'autres zones ne possèdent pas - ainsi qu'à l'adoption de règles de construction parasismiques.

Pour en savoir plus, ne pas hésiter à se rendre à l'exposition qui se tient à la Cité des sciences et de l'industrie ([www.cite-sciences.fr](http://www.cite-sciences.fr)), *"Risques sismiques, que peut la science ?"*, jusqu'au 15 mai 2006. On y apprend ainsi quelles sont les régions les plus exposées aux séismes et pourquoi ? Quels sont les dispositifs qui sont mis en place pour écouter la terre, que ce soit sur notre bon vieux plancher des vaches ou encore sous l'eau et dans le ciel ? Comment peut-on anticiper les crises sismiques ? Et enfin quelles mesures prendre pour optimiser la prévention et donc la protection des populations ?

## **Le marché mondial de l'amiante est toujours bien vivant !**

Le dossier du Monde du 28/12/2005 ([www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)) consacré aux plus grandes mines d'amiante du monde situées au Québec, est l'occasion de rappeler que l'industrie de l'amiante *"manifeste dans le monde une surprenante vitalité"*. Sa production annuelle de 2 millions de tonnes, qui ne régresse plus depuis 2001, est à peu près à la moitié de celle de 1975. Les nouveaux marchés qui se sont ouverts sont ceux de l'Asie : Chine, Inde, Thaïlande et Indonésie. La Russie, elle, maintient sa consommation. L'ensemble de ces pays représente *"plus de 85 % de la consommation d'amiante"*. Une étude publiée par l'Institut syndical européen pour la recherche, la formation, la santé et la sécurité peut être consultée sur le site [www.etui-rehs.org](http://www.etui-rehs.org)

**Les managers, catalyseurs de stress au travail** : à noter enfin une très intéressante étude sur le stress au travail publié dans Enjeux les Echos de janvier 2006 ([www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr)), qui commente avec pertinence une étude réalisée par l'Ifas (Institut français d'action sur le stress, [www.ifas.net](http://www.ifas.net)). Cette nouvelle étude sur ce phénomène désormais bien connu qu'est le stress au travail, "s'attaque à deux thèmes de recherche encore largement inexplorés : la saisonnalité du stress et l'impact du comportement du manager direct sur le stress de ses collaborateurs". En clair, "les mois se suivent et ne se ressemblent pas pour les salariés"... En conclusion, le journaliste pose la question : "Faut-il jeter aux orties la figure du manager vibrant de dynamisme ? A trop mettre la pression sur ses collaborateurs, il fait en tout cas exploser leur stress, ce qui ne les stimule plus mais obère leur productivité, sans parler des dégâts causés à la santé. Tout l'art consiste à trouver le bon dosage, à impulser sans harceler"...

## LE LIVRE DU MOIS

### LE CAPITALISME FINANCIER VA-T-IL TUER L'ENTREPRISE ?

*Quand on parle de capitalisme, encore faut-il exactement que l'on sache de quoi l'on parle : du courageux entrepreneur qui assume tous les risques en montant avec ténacité son projet ? Ou des grandes puissances financières qui étendent leur emprise sur l'ensemble du globe, faisant la pluie et le beau temps en sacrifiant à la seule logique de la rentabilité maximale, des entreprises patiemment construites et par voie de conséquence des salariés ? Le premier inscrit son action dans le long terme, construisant avec persévérance et patience, les autres sont maladivement hantés par la recherche obsessionnelle du profit dans le très court terme.*

*On connaît les conséquences de cette logique absurde : rythmes infernaux et réduction d'équipes, refus d'adopter les plus élémentaires mesures préventives et économies "de bout de chandelles" dans la gestion de la sécurité au quotidien constituent autant de facteurs-clé des accidents au travail. Autant dire que la réflexion sur la nature et l'évolution du capitalisme aujourd'hui tout-puissant nous intéresse légitimement. Signe des temps, par-delà les clivages politiques, nombreuses sont aujourd'hui les voix qui s'élèvent pour dénoncer ces dangereuses dérives et plaider pour un retour au bon sens...*

\* \* \*

*"Qu'un créateur d'entreprise qui, à force de talent, a pu bâtir, à partir de zéro de vastes constructions s'enrichisse, rien là que très normal". L'homme qui fait ce constat n'est pas un thuriféraire du "grand capital", bien au contraire, c'est même un homme de gauche puisque Jean Peyrelevalde a été directeur adjoint du cabinet de Pierre Mauroy entre 1981 et 1983. Longtemps professeur à l'Ecole polytechnique, ce haut fonctionnaire parfaitement au fait des arcanes de la haute société économique et financière, a présidé aux destinées de quelques unes des plus grandes institutions financières de notre pays, entre autres Suez, UAP et le Crédit Lyonnais.*

### Oui au créateur, non au "raider" !

L'analyse faite par Jean Peyrelevalde intéresse les lecteurs d'ALTERSECURITE à plus d'un titre. Car il prend bien soin de distinguer l'entrepreneur du prédateur financier qui occupe malheureusement souvent la "une" des médias. L'entrepreneur est attaché à son entreprise et a les yeux rivés sur le long terme, là où le "raider" ne vise que le profit maximal à court terme. Le chef d'entreprise mérite de gagner de l'argent et en vérité, il recueille bien peu les fruits de son labeur. Pourquoi ? Parce que *"la fortune ainsi créée est le plus souvent immobilisée, car investie au service de l'ambition, du désir de conquête. Ce sont en général les héritiers de la deuxième ou troisième génération qui cassent l'instrument et s'en répartissent la valeur. Sa vie durant, le créateur-proprétaire se rémunère par le seul biais des dividendes qui sont en valeur relative (quelques pour cent) un accessoire du capital qu'il a su accumuler, une sorte d'intérêt sur le capital".* Autant dire bien peu au regard de l'énergie développée !

### Les dangers de la toute-puissance de l'actionnariat mondialisé

Dans *"Le capitalisme total"*, son dernier ouvrage qui connaît un évident succès, Jean Peyrelevalde fait le procès des dérives auxquelles nous assistons depuis la fin du monde bipolaire et la chute du Mur de Berlin le 9 novembre 1989 : *"Nous sommes entrés dans l'ère d'un capitalisme triomphant mais dissocié. Les dirigeants d'entreprise ne sont plus que les serviteurs des actionnaires dont ils poursuivent l'enrichissement : aucune autre préoccupation ne peut plus inspirer leur action".*

Avec autant de pugnacité que de pertinence, Jean Peyrelevalde pointe ici le comportement déraisonnable et obsessionnel des actionnaires taraudés par l'objectif de la rentabilité immédiate et maximale. Désormais, seul compte le court terme. Un tel calcul est absurde et suicidaire. A cela s'ajoute un fait étroitement lié au processus de globalisation de l'économie : *"l'actionnaire est aujourd'hui mondial : d'un continent à l'autre, son comportement est identique"*. Conséquence pratique : *"les dirigeants de sociétés cotées ont perdu toute autonomie, toute liberté de pensée"...*

## **Au bout de la chaîne, les risques d'accidents du travail**

Cette quête effrénée du profit maximal à court terme nous concerne tous directement. Car réduire les coûts de production se traduit souvent dans les faits par des accidents du travail en hausse. L'exemple chinois évoqué dans ALTERSECURITE du mois précédent est emblématique de cette tendance. Il s'agit là d'une course à l'abîme dont le coût sur le plan humain est immédiatement perceptible, mais qui en outre se révèle être d'autant plus absurde que le modèle proposé (s'il s'agit seulement d'un modèle...) n'est aucunement viable sur le moyen et le long terme.

En ce sens, l'analyse de Jean Peyrelevalde rejoint celle de Patrick Artus et Marie-Paule Virard, présentée dans un ouvrage qui connaît lui aussi un succès qui en dit long sur les préoccupations de nos contemporains : *"Le capitalisme est en train de s'auto-détruire"*.

## **La course à l'abîme**

Un tel titre pourrait là aussi induire le lecteur en erreur. Pourtant, il n'émane pas de syndicalistes amers ou d'altermondialistes engagés. Il suffit pour s'en convaincre de découvrir le cursus des auteurs : Patrick Artus est directeur des études économiques du Groupe Caisse d'épargne et de la Caisse des dépôts et consignations, professeur à l'Ecole polytechnique et à l'université de Paris-I, et Marie-Paule Virard est rédactrice en chef du magazine Enjeux-Les Echos.

Les auteurs ouvrent leur ouvrage par un constat qui mérite d'être reproduit ici : *"Le capitalisme est-il en train de s'autodétruire ? La question peut sembler pour le moins saugrenue, voire provocatrice au moment même où les grandes entreprises de la planète, à commencer par les entreprises françaises, affichent des profits très élevés et distribuent des dividendes records à leurs actionnaires, tandis que les salariés voient leur pouvoir d'achat se réduire dans un climat où l'inquiétude grandit, dominée par la multiplication des délocalisations, la permanence d'un niveau de chômage élevé et de la précarité sous toutes ses formes"*. Et dans la foulée, ils assèment ce paradoxe : *"c'est au moment où le capitalisme n'a jamais été aussi prospère, aussi dominateur, qu'il apparaît le plus vulnérable, et nous avec lui..."*

## **Une absurdité**

Leur décryptage de cette machine folle rejoint la critique développée plus haut par Jean Peyrelevalde. *"Le capital, internationalement mobile, commande à un facteur de production travail qui reste terriblement fragmenté et dont les intérêts sont défendus par des pouvoirs politiques locaux, identitairement et culturellement structurés mais rendus impuissants par leur émiettement"*, expliquent Patrick Artus et Marie-Paule Virard. *Ainsi les Etats-Unis, premiers propriétaires du monde, ont-ils imposé leur vision fondée sur le primat d'une liberté absolue d'entreprendre au service de l'enrichissement sans bornes des détenteurs du capital. Ainsi le modèle européen, qui cherche à concilier dynamisme économique et progrès social, est-il menacé de disparition"*.

Autant dire que dans ce nouveau monde, les créateurs de richesses que sont le capitaine d'industrie ou le petit entrepreneur risquent fort d'apparaître comme les grands perdants du jeu, évincés, dévorés, éliminés par les financiers et des actionnaires. C'est en ce sens qu'il faut comprendre le titre du livre. Car en sortant du raisonnable, en laissant la seule logique financière prévaloir, le capitalisme scie la branche sur laquelle il est assis.

## **La dangereuse passivité des autorités**

Cette course au profit exacerbée étend désormais son emprise sur l'ensemble du globe et impose sa fêrue dans tous les secteurs de l'activité humaine. Maîtrisant bien leur sujet, Patrick Artus et Marie-Paule Virard pointent successivement du doigt l'inconscience et/ou la lâcheté des banques centrales qui restent impavides devant ces aberrations, en y ajoutant :

-l'insolente domination de nouveaux instruments financiers qui apparaissent sans relâche, toujours plus déconnectés des réalités,

-la mise en oeuvre de nouvelles règles comptables absurdes, focalisées sur le court terme,

-sans oublier les kyrielles de bombes à retardement liées au levier de l'endettement,

-et surtout la sanction aberrante de règles financières décourageant les investissements à long terme !

Cette recherche malade du profit maximal et immédiat, qui s'obstine à ne prendre en compte aucun autre paramètre, constitue une stupidité patente pour quiconque s'efforce de penser un tant soit peu sur le moyen ou long terme. Cette spirale est mortelle, tant sur le plan des équilibres humains et sociétaux que sur le plan purement économique !

Car le capitalisme ici évoqué n'est pas celui de la volonté de création, ce n'est pas celui des capitaines courageux qui se donnent corps et âme à leur projet, c'est celui d'"un capitalisme sans projet, qui ne fait rien d'utile de ses milliards, qui n'investit guère, qui ne prépare pas assez l'avenir. L'argent coule à flots aujourd'hui dans l'économie mondiale, mais il n'est que trop rarement utilisé à bon escient, spécialement en Europe continentale, pour favoriser l'adaptation des économies, investir dans les ordinateurs, les usines, les infrastructures, la recherche et développement, et alimente plutôt la voracité des investisseurs dans une course aux rendements financiers à court terme".

## Faire respecter les législations en vigueur

Patrick Artus et Marie-Paule Virard livrent très clairement le fond de leur pensée : *"Notre propos ici n'est pas de condamner le capitalisme, mais de démontrer qu'en compromettant le niveau de croissance et de rentabilité du capital à long terme, les dérives actuelles le conduiraient dans une impasse, avec les dégâts politiques et sociaux que l'on imagine. Ce qui renvoie d'abord à la responsabilité de chacun des acteurs".* Dont acte !

Pour ce qui est de limiter les dégâts sociaux, et en premier lieu assurer les conditions de travail les plus sûres aux salariés, les consultants de POS sont là afin d'aider les chefs d'entreprise français à faire respecter la législation en vigueur. C'est là une manière bien concrète de s'opposer aux dangereuses dérives d'un capitalisme financier qui est aux antipodes de l'authentique esprit d'entreprise...

*"Le capitalisme total"*, par Jean Peyrelevade, Seuil, 94 p., 10,50 € ; *"Le capitalisme est en train de s'autodétruire"*, par Patrick Artus et Marie-Paule Virard, La Découverte, 142 p., 12 €.

## PUBLICATIONS

*Jour après jour, les spécialistes de Point Org Sécurité scrutent l'actualité éditoriale en vue de présenter aux lecteurs internautes d'ALTERSECURITE un large panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les nôtres. Ces recensions constituent de simples éclairages destinés à mieux appréhender les motivations des scientifiques, des universitaires, des chercheurs et des journalistes qui s'intéressent de près ou de loin aux délicates questions de la santé et de la sécurité au travail.*

*Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment. Cette dimension psychologique ne doit pas être ignorée en un temps où les angoisses et les peurs ressurgissent avec une puissance inavouée dans un monde inquiet, en quête de sens et de repères.*

\*\*\*

**"Cadre de vie et travail : les dimensions d'une qualité de vie au quotidien"**, sous la direction de Daniel Bley, Edisud, 280 p., 25 €. Prendre en compte la qualité de vie est devenu une exigence pour nos contemporains, non pas que les Anciens ignoraient ce concept mais force est de reconnaître qu'aujourd'hui l'approche est devenue plus subtile et plus exigeante. En effet, l'amélioration de la qualité de la vie fait désormais l'objet d'une approche scientifique, visant à améliorer voire à servir de fondement à des programmes opérationnels ou des actions de terrain. Chargé de recherches au CNRS, spécialiste d'anthropologie biologique, Daniel Bley s'est longtemps penché sur les interactions existant entre faits biologiques et culturels, en étudiant la structure et la dynamique des populations d'aujourd'hui, dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud, approche qui se trouve confortée dans ce livre. *"J'ai entrepris de réorienter une partie de mes recherches vers des questions qui ressortissent des domaines de l'anthropologie de la santé et de l'écologie, avec pour objectif de travailler à l'émergence d'une écologie*

scientifique humaine, définie dans une dualité du biologique et du social, en vue d'évaluer les conditions d'autonomie nécessaires au développement de l'homme vis à vis de son environnement naturel et social", explique-t-il sur son site internet. Daniel Bley est directeur du certificat d'écologie humaine de l'IEP d'Aix-en-Provence et participe au DEA d'anthropologie "biologie humaine et société" de l'université d'Aix-Marseille III.

**"Guide des urgences familiales"**, par René Gentils, Pocket, 480 p. 12,30 €. Sous-titre explicite : "apprendre les gestes qui sauvent et savoir quoi faire en toutes circonstances" ! Ce dictionnaire pratique réalisé par un médecin est facile d'accès, de compréhension et d'utilisation. On y trouve présentées toutes les notions de base essentielles pour le secourisme, les règles élémentaires de la prévention. L'esprit pratique de l'ouvrage se trouve exposé d'emblée dès l'ouverture du chapitre premier : *"Un accident, ça n'arrive pas qu'aux autres : tout le monde est concerné un jour ou l'autre, pour lui-même, pour un proche ou tout simplement comme témoin. Agir devant un accident exige un savoir minimum, indispensable à tout homme et toute femme d'aujourd'hui, mais que bien peu ont eu l'occasion d'acquérir. Les gestes d'urgence ne font en effet partie ni du programme scolaire, ni du permis de conduire, alors qu'au moins une mort accidentelle sur quatre pourrait être évitée dans les trois minutes qui suivent l'accident. Sauver la vie, c'est souvent faire un geste simple, à la portée de tous, pendant ce laps de temps inévitable et incompressible entre l'accident et l'arrivée des secours. Chacun peut apprendre à protéger une victime, à la faire respirer, à l'empêcher de s'étouffer ou encore à arrêter une hémorragie grave. En maintenant la vie pendant ces dix premières minutes, vous la sauvez souvent définitivement. Et combien d'accidents pourraient être évités par l'adoption de mesures préventives simples"...*

**"Système d'information sanitaire"**, de Jean-Pierre d'Altilia, Jean-Pierre de Lamalle, Paul de Caluwé, Isaline Greindl, Frédéric Lecherlier et Alain Wodon, L'Harmattan (2<sup>e</sup> édition), 230 p., 21,50 €. Dans l'hémisphère Sud, la santé publique est un enjeu au moins aussi crucial que dans l'Hexagone. Si la situation sanitaire des populations est rarement satisfaisante au regard des critères occidentaux, les systèmes d'information sanitaire des pays en développement ont connu des progrès constants ces dernières années. Cette étude de l'AEDES (Agence européenne pour le développement et la santé) présente un état des lieux de ces systèmes ainsi qu'une méthode pour les utiliser et les interpréter. Aujourd'hui, le défi semble être en effet celui de leur utilisation et de la reconnaissance de leur utilité par toutes les parties prenantes du système de soins. Cette édition réactualisée privilégie une approche très concrète, tentant d'apporter aux différents acteurs concernés des références récentes et des appuis pratiques dans leurs tâches et missions opérationnelles.

**"L'ère du risque : de la prévention au principe de précaution"**, présenté par Jean-Pierre Stasi, Bourin éditeur, 282 p., 24 €. Alors que la société dans son ensemble n'a jamais été aussi protégée contre le risque, le sentiment d'insécurité ne cesse de croître. Le vocabulaire véhiculé par les médias, les élus et les professionnels est éloquent : il n'est plus question depuis quelques années que de "risque zéro", de "principe de précaution" ou encore de "veille sanitaire". Il est vrai que des crises réelles, de la vache folle à la grippe aviaire, ont pu asseoir le bien-fondé de la demande de prévention. Pour autant, *"s'il est légitime pour un salarié de revendiquer le droit à la santé au travail ou pour un consommateur de vouloir acheter des produits sains, l'exigence du "tout sécuritaire" ne risque-t-elle pas de paralyser toute initiative économique ou sociale ?"* Question lancinante et cruciale qui plane sur la série d'entretiens réalisés par Jean-Pierre Stasi, secrétaire général de l'OPPBTB (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics), auprès de médecins, chercheurs, sociologues, hommes politiques, chefs d'entreprise, syndicalistes ou encore juristes. Ces différentes interviewees permettent de comprendre l'évolution de la notion de risque, et surtout de son appréhension sociale, débouchant sur la mise en place des politiques actuelles de prévention. Mais ils apportent surtout un éclairage sur les contours possibles de la société de demain, qui devra répondre à ces trois questions : *"Peut-on tout prévoir ? Peut-on tout assurer ? Y a-t-il des risques acceptables ?"* Un débat qui ne fait que commencer sur "les frontières de l'assurable" et donc le rôle du politique au sein d'une société de plus en plus atomisée et traversée d'exigences souvent contradictoires.

**"Entre protection et compassion. Des politiques publiques travaillées par la question sociale (1980-2005)",** sous la direction de René Ballain, Dominique Glasman et Roland Raymond, Presses Universitaires de Grenoble (PUG), 320 p., 25 €. Le politique est encore interrogé dans l'essence de sa fonction avec cet ouvrage collectif à la fois incisif et stimulant. Spécialiste du logement, René Ballain a réuni une équipe pluridisciplinaire composée de nombreux contributeurs (Elisabeth Maurel, Dominique Mansanti, Philippe Estèbe, Olivier Chavanon, François Sicot, etc.) qui se sont attelés à une lecture critique et transversale de l'intervention politique dans le domaine de l'exclusion sociale ou spatiale. Il est donc ici question de thèmes aussi variés que l'insertion par l'économique, la politique d'intégration et celle de la ville, les contrats locaux de sécurité ou encore l'éclosion des notions de "proximité" et de "cohésion sociale" dans le discours des élus. Au-delà de la transformation, naturelle sur une période aussi longue, des modes et méthodes d'intervention publique, les auteurs croient déceler dans ces différentes politiques un risque d'enfermement vers des dispositifs d'assistance, voire un simple "traitement humanitaire de la misère" à rebours des missions dévolues aux pouvoirs publics : *"Quand la perspective n'est plus l'accès de tous aux droits fondamentaux, quand l'accès à un logement, à un emploi, à une formation professionnelle n'est plus assuré et que la puissance publique substitue à cette finalité un simple "accompagnement" vers le logement, ou vers l'emploi... les politiques réduisent considérablement leur ambition. Faute d'assurer un accès inconditionnel aux droits, faute de consacrer les moyens nécessaires à une action correctrice des inégalités, faute de véritable obligation de résultat, les politiques qui prétendent traiter l'exclusion pourraient finalement réduire leur ambition à un exercice de compassion, signe de leur impuissance"*. Comme le suggère le titre du livre et comme le souligne Roland Raymond en conclusion, nous sommes confrontés à des tendances lourdes mais aussi à un processus multiforme dont l'issue reste incertaine. C'est pourquoi cet ouvrage se veut autant un signal d'alarme qu'un appel collectif à la construction d'un système renouvelé de protection publique face aux nouveaux risques sociaux.

**"Santé et expériences de soins : de l'individu à l'environnement social",** de Pierre Chauvin et Isabelle Parizot, Vuibert, 292 p., 30 €. Cette publication rend compte des contributions et réflexions issues des séminaires pluridisciplinaires "Santé, inégalités et ruptures sociales" coordonnés par l'équipe de recherche sur les déterminants sociaux de la santé et du recours aux soins de l'Inserm. Dans le prolongement d'une première publication, "Santé et recours aux soins des populations vulnérables" (Éditions Inserm 2005), celle-ci fait le choix d'aborder des thèmes de santé publique en croisant à la fois le regard des patients et des professionnels et les approches méthodologiques et disciplinaires (sociologie, épidémiologie, modélisation statistique...). Destiné à un public spécialisé, cet ouvrage envisage les différentes modalités de prise en charge des situations particulières à travers quatre types de cas (personnes âgées et handicapées, incarcérées, en soins palliatifs), pour en décrire à la fois les logiques d'action, le jeu des acteurs et les difficultés rencontrées. Il souligne ainsi l'interaction entre les modes de prise en charge et les représentations de la société et des professionnels à l'égard de ces personnes en "ruptures sociales". Une appréhension globale de l'influence du contexte social sur la santé et le recours aux soins qui débouche sur *"la nécessité aujourd'hui, tant pour la recherche que pour l'action en santé publique, de considérer l'individu malade ou l'usager du système de soins non plus de façon isolée mais comme un être social, intégré dans un milieu social au sens large : familial, amical, professionnel, résidentiel"*.

**"La santé au miroir de l'économie : une histoire de l'économie de la santé en France",** de Daniel Benamouzig, PUF, 496 p., 34 €. Contrairement à ce que pourrait laisser entendre le titre de ce livre, c'est encore essentiellement au prisme de la sociologie qu'est ici abordé le système de santé français. Enseignant à Sciences po., chargé de recherche au CNRS et membre du CERMES (Centre de recherche médecine, sciences, santé et société), l'auteur a déjà publié, en collaboration avec François Cuzin, "Economie et sociologie" (PUF, 2004). Il examine ici plus spécifiquement la façon dont l'Etat s'est doté, dans les années 50 à 70, des outils lui permettant une gestion planifiée des besoins sanitaires du pays. Partant de cette histoire singulière, il s'interroge sur l'avènement d'une vision strictement économique, voire libérale, de notre système de santé, appuyée il est vrai par l'aggravation structurelle des déficits dont l'abyssal "trou de la Sécu" constitue le symbole même.

**"Histoire politique de la Sécurité sociale française (1945/1952)",** de Henry C. Galant, Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, CHSS/AEHSS, 208 p., 42 €. Réédition d'un ouvrage majeur paru chez Armand Colin en 1955, cette étude fouillée de l'Américain Henry C. Galant reste, un demi-siècle après sa publication, un repère fondamental pour tous ceux qui s'intéressent à la construction de notre système de protection sociale actuel. Si l'auteur s'est surtout appuyé sur les débats parlementaires et les documents administratifs de l'époque, il n'a pas omis de compléter cette approche politique d'une vision plus opérationnelle, en interrogeant les responsables des institutions nouvelles. L'ensemble est très chronologique, ordonné autour de cinq chapitres abordant successivement les différentes phases de l'élaboration des textes législatifs, les élections de 1947 et 1950 aux conseils d'administration des caisses, puis les pouvoirs et l'action de ces conseils.

L'auteur souligne pertinemment les deux questions qui ont dominé toutes les autres : celle de l'unité des caisses (intimement liée aux problèmes de généralisation de la sécurité sociale à l'ensemble de la population) et celle de la gestion démocratique de ces organismes. Surtout, il voit bien que ce sont des considérations davantage politiques que techniques qui ont présidé aux conditions de gestion des caisses. Après l'ouvrage d'Henri Hatzfeld, ("Du paupérisme à la Sécurité sociale, 1850-1940", Armand Colin 1971), l'"Histoire politique de la Sécurité sociale française" reste incontournable pour embrasser l'ensemble de la période qui a vu la gestation puis la mise en place de notre système de protection sociale actuel.

**"L'univers de la protection sociale : un héritage en question"**, de Laurent Laot, L'Harmattan, 360 p., 30 €. Le récent cinquantenaire de la "Sécu" a décidément provoqué un foisonnement de publications, toutes orientées vers la défense et la légitimation d'un système aujourd'hui en crise. Ordonné prêtre en 1965, s'inspirant du personnalisme communautaire défini par Emmanuel Mounier, Laurent Laot est diplômé de Sciences po. et enseignant à l'Université de Brest (UBO). Il s'interroge depuis de nombreuses années sur les interactions entre systèmes économiques et attentes sociales, en prenant tout particulièrement en compte l'accélération de la mondialisation. Cet ouvrage se veut l'exploration de cette "terre inconnue" (Paul Durand) que constitue la protection sociale, organisée en France autour des trois pôles que sont la Sécurité sociale, l'aide sociale et l'action sociale. *"Les droits sociaux ne sont reconnus en droit que depuis 51 ans, et leur notion apparaît dans la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 article 22 : une personne en tant que membre de la société a droit à la sécurité sociale. Elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation des ressources de chaque pays. On entend par sécurité sociale le droit à la sécurité dans des conditions de vie et dans les relations que l'on a sur le terrain économique avec d'autres groupes. C'est essentiellement le droit du travail"*. Au-delà de l'aspect descriptif, Laurent Laot s'attache à défendre le modèle français en décryptant les tenants et les aboutissants de ses composantes institutionnelles.

**"Guide des prestations sociales 2005 : le guide pratique"**, d'Alain Delorme, Seconde Edition, 188 p., 10,90 €. Réédition d'un guide pratique, clair et précis, qui détaille l'ensemble des aides offertes par la Sécurité sociale (prestations familiales, allocations logement, maladie, maternité, retraite de base, minima sociaux, invalidité...) mais aussi les prestations proposées par d'autres régimes (comme l'assurance chômage ou la retraite complémentaire), ainsi que les conditions à remplir et formalités à accomplir. Au-delà de son aspect indubitablement fonctionnel, cet ouvrage illustre la multiplicité des aides qui font la "Sécu" au quotidien et dont on peut mesurer à la fois l'utilité, l'étendue et l'emprise sociales.

**"C'est n'importe quoi ! Situations et décisions absurdes au travail"**, de David Autissier, Eyrolles, 125 p., 12 €. Déjà auteur avec Jean-Michel Moutot d'un ouvrage remarqué sur la conduite du changement ("Pratiques de la conduite du changement : Comment passer du discours à l'action", Editions d'Organisation 2003), cet expert de la performance collective dénonce ici avec humour les situations absurdes qui font le quotidien des entreprises. Ce livre, qui a fait l'objet d'une couverture médiatique importante, se présente sous la forme d'un recueil de dix nouvelles romancées qui décrivent la semaine de travail d'un salarié au sein de son entreprise, et plus particulièrement sa manière de voir l'utilité de certains projets et décisions. Sous la forme apparente du divertissement, plutôt réussi, David Autissier, par ailleurs maître de conférences à l'Université Paris XII, interroge habilement le lecteur sur ses méthodes de travail et promeut, en creux, son cœur de métier : la nécessité et la conduite du changement dans les organisations.

Pour consulter le blog de David Autissier : <http://www.portenawak.fr/>

**"RH fiction et réalité"**, de Jean-Pascal Arnaud et Patrick Bouvard, Editions d'Organisation, 238 p., 24 €. Praticiens des ressources humaines et de la communication, les auteurs entendent dépasser "la tragi-comédie des ressources humaines" pour les resituer dans un contexte plus large et leur donner du sens : *"La gestion des ressources humaines est une de ces disciplines transverses où règne souvent un grand désordre, chacun se débattant comme il peut pour se représenter son rôle de manière cohérente. En pleine désorientation. Nul ne voit clairement, à ce jour, le fil d'Ariane qui permettrait de sortir de cette impasse et ne pas retomber, tôt ou tard, sur l'opposition binaire – et sans issue féconde – de l'économique et du social. Sans projet durable réel. Sans projet politique cohérent. Il est aisé de constater qu'il en est de même dans la société et dans ce que le monde nous présente de solutions "d'avenir". Les clés de la modernité nous font défaut. Nous errons de portes en portes sans savoir lesquelles ouvrir, tant nous craignons l'impasse. Il conviendrait de trouver un "jeu" de clés ou, mieux encore, un "passe" qui nous permette de toujours envisager une issue positive"*. Il s'agit ici moins de proposer un modèle opérationnel supplémentaire qu'un système de représentation de la problématique d'entreprise dans toutes ses dimensions, en prenant soin de resituer l'homme au cœur de la démarche entrepreneuriale. Loin de la plupart des études et manuels du genre, cet ouvrage restitue à la fonction RH son rôle premier autant que sa double fonction, à savoir concilier l'approche "humaniste" et les exigences sociétales. A noter : Patrick Bouvard, philosophe de formation, est le rédacteur en chef du site d'informations professionnelles [www.rhinfo.com](http://www.rhinfo.com)

**"Le DRH stratégique : le nouveau mix stratégique des ressources humaines"**, de Bruno Dufour et Yves Réal, Editions d'Organisation, 288 p., 30 €. Dans la même veine que l'ouvrage précédent, celui-ci propose une approche complète et intégrée de la fonction RH et de sa contribution opérationnelle, en lien avec la stratégie de l'entreprise et son environnement, ainsi que des pistes d'action pour les responsables ressources humaines. Pour rétablir le rôle stratégique clé des RH au sein de l'entreprise, les auteurs développent en particulier l'idée d'un "mix stratégique des RH" autour de "5C" (compétences, carrière, compensation, coopération, communication), en appuyant leur démonstration d'une multitude d'exemples concrets puisés au sein d'entreprises existantes. Véritable vade-mecum du responsable RH, ce livre expose les dernières bonnes pratiques ("Universités d'entreprise" ou *corporate universities* notamment) et participe pleinement des débats en cours au sein des organisations face au double effet de la mondialisation et du vieillissement démographique sur la gestion des personnels.

**"L'intéressement et la participation à la portée de tous"**, de Jean-Jacques Ballan, Editions d'Organisation, 150 p., 19 €. Il s'agit d'un guide pratique visant à comprendre et réussir la mise en œuvre de la loi, en affirmation constante dans ce domaine, ce qui ne constitue pas le moindre des défis ! En effet, la participation (ou l'épargne salariale), qui concerne plus d'un salarié sur deux, a fait l'objet d'importantes réformes. Les questions qu'elle soulève constituent de vrais défis pour l'économie et la société françaises : financement des retraites, répartition plus juste des fruits de la croissance entre entreprises et salariés, actionnariat salarié, personnalisation et dynamisation des rémunérations comme des parcours professionnels... Il n'est donc pas surprenant que l'intéressement et la participation soient devenus des thématiques majeures des travaux législatifs de la dernière décennie. Sur les cinq dernières années, de la circulaire du 22 novembre 2001, publiée à la suite de la loi du 19 février 2001 relative à l'épargne salariale, à la circulaire du 14 septembre 2005, toujours relative à l'épargne salariale, les dirigeants d'entreprise, directeurs de ressources humaines, gestionnaires de fonds, représentants du personnel et salariés ont dû tenir compte de 8 lois accompagnées de leurs multiples décrets d'application... Il n'est donc pas toujours facile de se retrouver dans le maquis des différents plans d'épargne entreprise (PEE, PEI, PPESV, PERCO) et des articles du Code de Travail (respectivement L441-1 à L441-7 pour les accords d'intéressement et L442-1 à L442-17 pour les accords de participation). L'ouvrage de Jean-Jacques Ballan permet de mieux comprendre les mécanismes de ces deux dispositifs de rétribution, d'en déterminer les avantages compte tenu des risques et des opportunités qu'ils comportent, et d'en étudier la mise en place et le développement au sein des entreprises. En sous-titrant son livre *"Modernisez votre politique de rémunération"*, l'auteur en élargit de surcroît la portée. Au-delà des considérations juridiques, ce docteur en sciences économiques, chargé de cours à l'Université Paris XIII-Villetaneuse, entend jeter les bases d'un langage commun sur la motivation du personnel, thème essentiel du management de l'entreprise mais aussi préoccupation sociale et politique. La réflexion dans ce domaine est en effet toujours d'actualité, comme l'illustre le rapport parlementaire "Une ambition : la participation pour tous", remis au Premier ministre le 28 septembre 2005. Les députés UMP Jacques Godfrain et François Cornut-Gentile y présentent un ensemble de propositions supplémentaires à destination des salariés (création d'un livret d'épargne salariale attribué à chaque salarié, participation élargie aux salariés intérimaires, nouvelles clauses de déblocage de la participation), des entreprises (dont la création d'un centre national de la participation) et en faveur d'une meilleure gouvernance des entreprises (notamment l'obligation pour les entreprises du CAC 40 d'atteindre le seuil de 5 % d'actionnaires salariés dans leur capital).

*Pour consulter la dernière circulaire (14/09/2005) relative à l'épargne salariale*

:<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=%20SOCX0508715C>

**"Le Damier Stratégique : pour une nouvelle vision de l'entreprise"**, de Gérard Jean et Philippe Jean, Editions d'Organisation, 160 p., 27 €. Praticiens et spécialistes du conseil en management, les auteurs partent du constat que l'environnement des entreprises est à la fois de plus en plus complexe et mouvant, mais souhaitent dépasser le diagnostic désormais convenu pour proposer aux dirigeants, à partir d'une cartographie lisible de leur entreprise, une véritable "thérapeutique". Rejoignant l'antique impératif de Socrate ("Connais-toi toi-même"), ils estiment en effet que le développement d'une entreprise suppose au préalable de *"répondre à cette question primordiale : dans cet environnement turbulent, comment se penser simplement pour mieux agir ?"* Pour cela, ils ont développé trois notions : l'"urbanisation" (repérage des grands ensembles et de leurs liens), le "Damier Stratégique" (qui consiste à *"transformer du compliqué ou du complexe et à le rendre abordable"* en suivant les processus clés de l'entreprise et la manière dont les services sont coordonnés), et enfin le "Plan de Gouvernance" qui en découle (en décrivant le degré de mutualisation entre les processus de l'entreprise). Eloge de la simplicité et du pragmatisme dans la conduite des affaires, cette étude se compose d'une première partie théorique et d'une seconde constituée de "retours d'expériences" censés en illustrer la pertinence. Si elle ne révolutionne pas les pratiques managériales actuelles, elle participe de la démarche plus globale initiée par ailleurs par l'intelligence économique pour éclaircir le "brouillard de la guerre" économique et adapter les réflexes et l'organisation des entreprises à la conjoncture hautement concurrentielle issue de la mondialisation.